



# AVIS PUBLIC

## RÔLE TRIENNAL 2<sup>E</sup> ANNÉE

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité Venise-en-Québec pour le 2<sup>e</sup> exercice financier du rôle triennal, soit l'année 2024, est déposé au bureau du greffier-trésorier, sis au 237, 16<sup>e</sup> Avenue Ouest, Venise-en-Québec, J0J 2K0, Québec, en date du 26 septembre 2023.

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau.

QU'une demande de révision puisse être logée à l'égard du 2<sup>e</sup> exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

QUE toute personne qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à toute autre unité d'évaluation.

QU'une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité ou au centre des services scolaires des Hautes-Rivières qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.

QU'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification.

QU'une demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2o, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "Demande de révision du rôle d'évaluation foncière". Le formulaire est disponible à la MRC du Haut-Richelieu;
- b) Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC du Haut-Richelieu, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) Être déposée à la MRC du Haut-Richelieu, sis au 380, 4<sup>e</sup> Avenue, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J2X 1W9 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ ce 26<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2023 à Venise-en-Québec.

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA  
Directeur général et greffier-trésorier



## AVIS PUBLIC

---

# Certificat de publication

Je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le dépôt du rôle d'évaluation pour la 2<sup>e</sup> année du rôle triennal 2023/2024/2025 aux deux endroits désignés par le conseil.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le dépôt du rôle d'évaluation pour la 2<sup>e</sup> année du rôle triennal 2023/2024/2025 sur le site Internet de la Municipalité le 26 septembre 2023.

---

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA  
Directeur général et Greffier trésorier  
26 septembre 2023